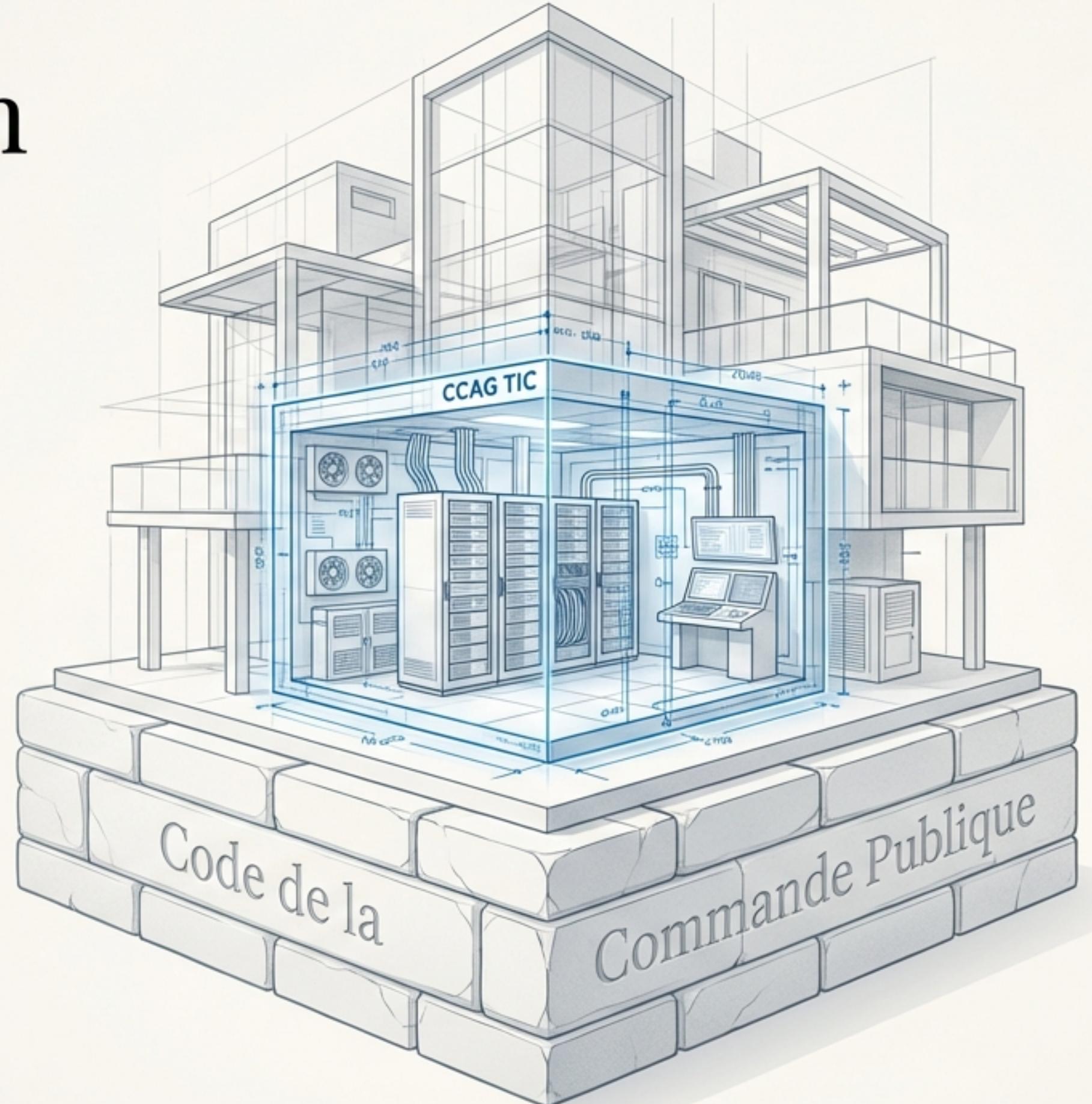


# Maîtriser l'Exécution des Marchés TIC

Du socle légal du Code de la Commande Publique au cadre opérationnel du CCAG TIC.

L'exécution d'un marché public de technologies de l'information et de la communication (TIC) repose sur la synergie de deux instruments fondamentaux : le socle juridique impératif du Code de la Commande Publique et le cadre contractuel spécialisé du CCAG TIC. Comprendre leur articulation est la clé du succès des projets numériques publics.



# Le Socle Légal Incontournable : Le Code de la Commande Publique

Tout contrat conclu à titre onéreux par un acheteur public pour répondre à ses besoins est un contrat de la commande publique, régi par les principes fondamentaux du Code.

## Définition et Principes Clés

### Qu'est-ce qu'un contrat de la commande publique ?

"Les contrats conclus à titre onéreux par un acheteur ou une autorité concédante, pour répondre à ses besoins en matière de travaux, de fournitures ou de services, avec un ou plusieurs opérateurs économiques." (Article L2, Code de la Commande Publique)

### Quels sont les principes directeurs ?

- **Égalité de traitement** des candidats.
- **Liberté d'accès** à la commande publique.
- **Transparence des procédures.**

Ces principes assurent "l'efficacité de la commande publique et la bonne utilisation des deniers publics." (Article L3, Code de la Commande Publique)

## Visuals



Article L2



Article L3

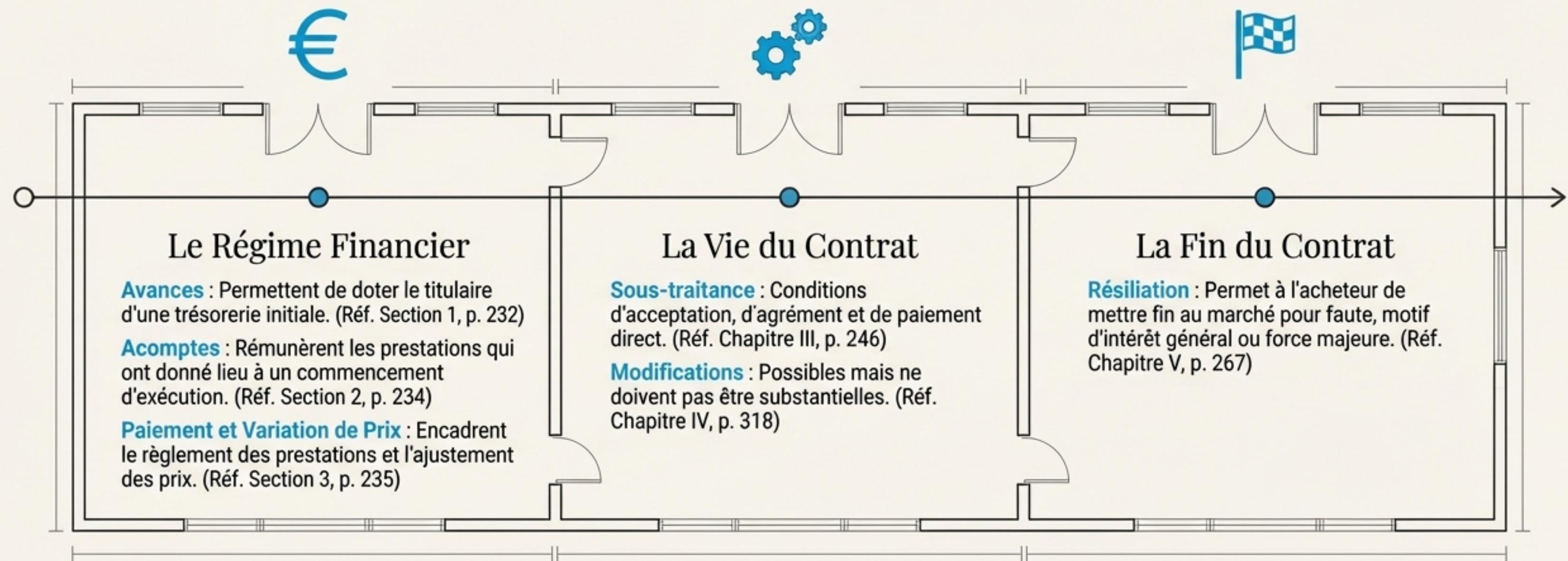


Article L3

Le Code est d'application impérative. Ses dispositions s'imposent à tous les acheteurs publics, quelle que soit la nature de la prestation.

# L'Exécution des Marchés : Les Mécanismes Universels du Code

Le Code de la Commande Publique structure les étapes clés de la vie d'un marché, de son financement initial à sa clôture. Ces règles s'appliquent à tous les contrats.



# Le Défi de la Spécificité : Pourquoi les Marchés TIC sont Différents

L'application directe des règles générales du Code aux projets technologiques soulève des défis uniques qui nécessitent un cadre contractuel plus précis.

## L'Immatérialité des Actifs

Comment réceptionner un logiciel ?  
Comment gérer la propriété intellectuelle sur un code source développé spécifiquement ?



## L'Évolution Technologique Rapide

Comment assurer la maintenance corrective et évolutive ? Comment gérer l'obsolescence et garantir l'interopérabilité sur la durée ?

## Les Enjeux de Performance et de Sécurité

Comment définir et mesurer la disponibilité d'un service (SLA) ?  
Comment imposer des obligations de sécurité robustes et auditables ?

## La Dépendance et la Continuité de Service

Comment garantir la réversibilité à la fin du contrat ? Comment s'assurer de la récupération complète des données et de la transmission des compétences ?

# La Solution : Les CCAG, des Cadres Contractuels Spécialisés

Pour répondre aux spécificités de certains secteurs, l'administration a développé des "Cahiers des Clauses Administratives Générales". Ces documents ne sont pas obligatoires, mais leur application volontaire par l'acheteur les rend contractuels et définit un cadre d'exécution précis.

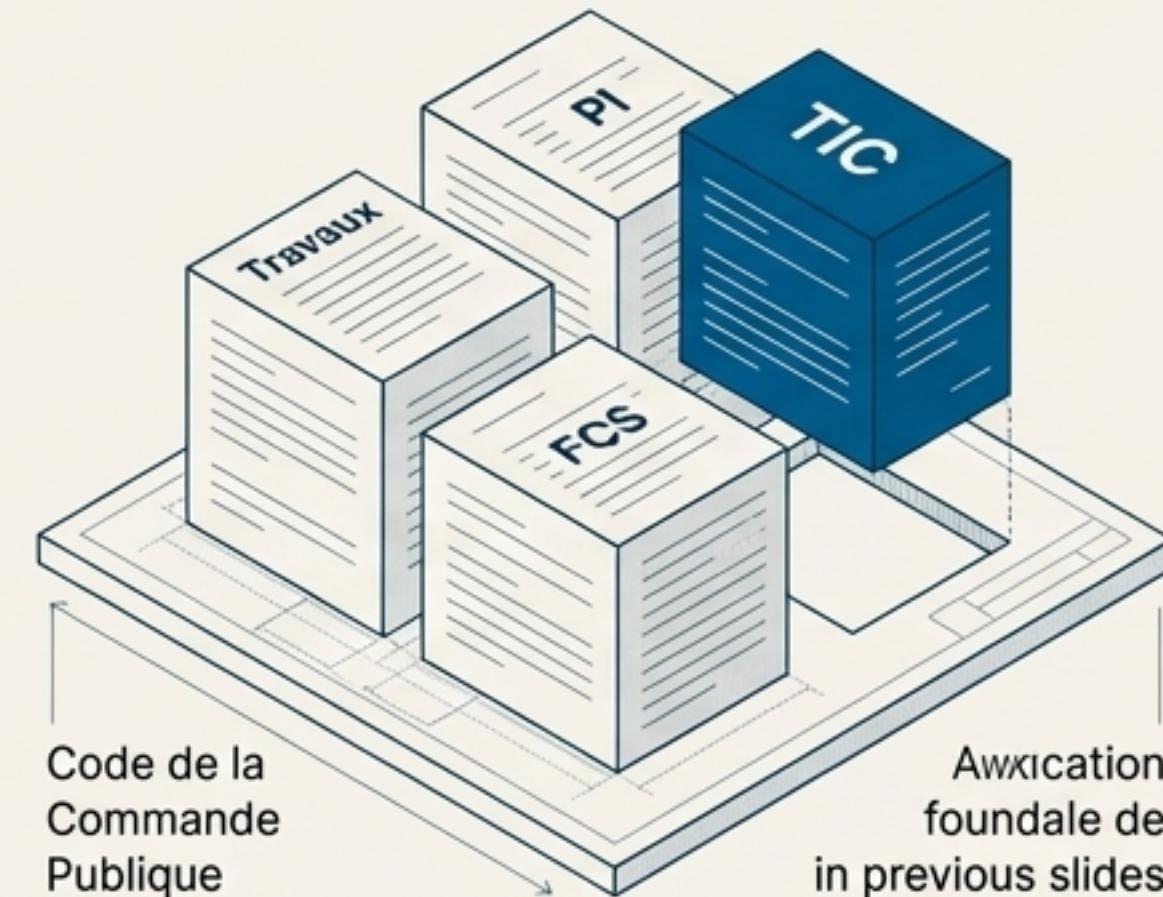
## La Force Juridique des CCAG

- Leur application dans un marché public introduit des "clauses impliquant dans l'intérêt général qu'ils relèvent d'un régime exorbitant de droit public".
- Ils confèrent "des prérogatives particulières à la personne publique contractante dans l'exécution du contrat".

\*Source Jurisprudentielle\*

**CE, 5 février 2018, n° 414846, Centre national**

**d'études spatiales.** Cette jurisprudence confirme que le renvoi à un CCAG confère au contrat un caractère administratif et une force particulière.



Les principaux CCAG :

Travaux, Fournitures Courantes et Services (FCS), Prestations Intellectuelles (PI), Marchés Industriels (MI), et **Techniques de l'Information et de la Communication (TIC).**

# Le Cadre Opérationnel : Le CCAG-TIC 2021

Le CCAG TIC (version 2021) est l'outil contractuel de référence pour l'achat public de prestations informatiques. Il traduit les grands principes du Code en clauses opérationnelles adaptées aux enjeux du numérique.



## Maintenance

Définit les niveaux de maintenance (corrective, préventive, évolutive) et les délais d'intervention.



## Sécurité

Impose des obligations relatives à la politique de sécurité, à la protection des données et aux audits.



## Délais et Pénalités

Précise le calcul des pénalités en cas de non-respect des niveaux de service (disponibilité, temps de réponse...).



## Vérifications et Réception

Instaure des procédures de vérification spécifiques (VABF, VSR) avant la réception définitive.



## Propriété Intellectuelle

Clarifie les régimes de cession ou de concession des droits sur les résultats.



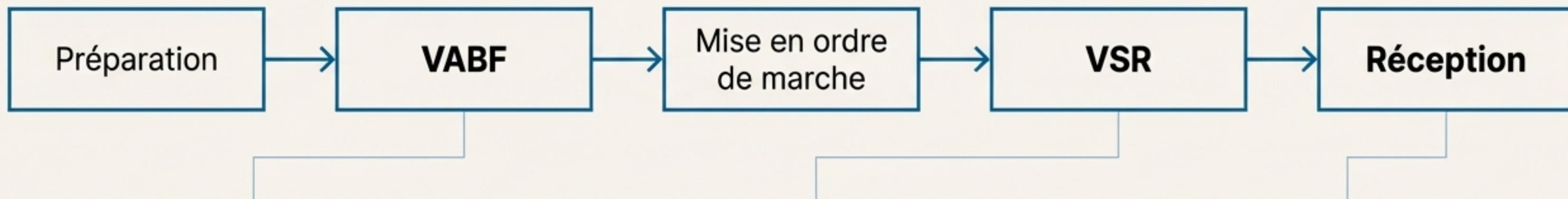
## Réversibilité

Organise les modalités de transfert des données et des connaissances en fin de contrat.

# De la Livraison à la Réception : Les Étapes de Vérification en Milieu TIC

**Le Principe du Code :** Le paiement est lié à la réalisation des prestations. Mais comment 'constater' un service informatique ?

**La Méthodologie du CCAG TIC :** Le CCAG instaure un processus en deux temps pour valider la conformité de la prestation avant de prononcer la réception et de libérer le paiement du solde.



## Étape 1 : La Vérification d'Aptitude au Bon Fonctionnement (VABF)

**Objectif:** S'assurer que la prestation, dans un environnement de test, est apte à remplir les fonctions attendues.

**Processus:** Le titulaire avise l'acheteur de la fin de la préparation. L'acheteur procède aux tests. La VABF est prononcée si les résultats sont concluants.

## Étape 2 : La Vérification de Service Régulier (VSR)

**Objectif:** Constater, sur une durée définie, que la prestation fonctionne correctement en conditions réelles d'exploitation.

**Processus:** La VSR commence après la décision de mise en ordre de marche. Sa durée est fixée dans les documents particuliers du marché.

## Aboutissement : La Décision de Réception

La réception est prononcée par l'acheteur à l'issue de la VSR, sous réserve de la correction des éventuelles malfaçons. C'est elle qui déclenche le délai de garantie.

# Assurer la Pérennité et la Sécurité du Système

Le CCAG TIC va au-delà de la simple fourniture initiale et encadre les obligations du titulaire sur la durée pour maintenir le service opérationnel et sécurisé.

## La Maintenance Structurée



- **Maintenance Corrective:** Prise en charge et résolution des anomalies bloquantes ou non bloquantes, avec des délais d'intervention et de rétablissement garantis.
- **Maintenance Évolutive:** Modalités de prise en charge des évolutions réglementaires, technologiques ou fonctionnelles. Le CCAG distingue les évolutions incluses (forfaitaires) et celles qui font l'objet de prestations supplémentaires.
- **Tierce Maintenance Applicative (TMA):** Le CCAG fournit un cadre pour ces contrats spécifiques visant à externaliser la maintenance d'une application.

## Les Exigences de Sécurité



- **Politique de Sécurité:** Le titulaire doit respecter la politique de sécurité de l'acheteur (PSSI) et les réglementations en vigueur (ex: RGPD).
- **Protection des Données:** Clauses spécifiques sur la confidentialité, l'intégrité et la localisation des données traitées.
- **Audits et Contrôles:** L'acheteur se réserve le droit d'effectuer ou de faire effectuer des audits de sécurité sur les prestations.

# La Propriété Intellectuelle : Sécuriser les Actifs Immatériels

**L'Enjeu:** À qui appartiennent les droits sur les logiciels, interfaces ou bases de données développés spécifiquement dans le cadre du marché ?

**Le Cadre du CCAG TIC:** Le CCAG propose par défaut deux options claires, à préciser dans les documents du marché. Le choix dépend de la stratégie et des besoins de l'acheteur.

Option A : Régime de Concession (Licence)	Option B : Régime de Cession
<p><b>Principe:</b> Le titulaire concède à l'acheteur, à titre non exclusif, les droits d'utilisation des résultats pour les besoins prévus au marché.</p> <p><b>Avantages:</b> Moins coûteux ; le titulaire peut réutiliser et valoriser les développements pour d'autres clients, ce qui peut réduire le prix pour l'acheteur.</p> <p><b>Cas d'usage:</b> Logiciels standards adaptés, développements non stratégiques.</p>	<p><b>Principe:</b> Le titulaire cède à l'acheteur, à titre exclusif, l'ensemble des droits patrimoniaux sur les résultats (développements spécifiques).</p> <p><b>Avantages:</b> Maîtrise totale pour l'acheteur, qui peut modifier, diffuser ou commercialiser les résultats.</p> <p><b>Cas d'usage:</b> Applications "cœur de métier", développements stratégiques, systèmes critiques.</p>

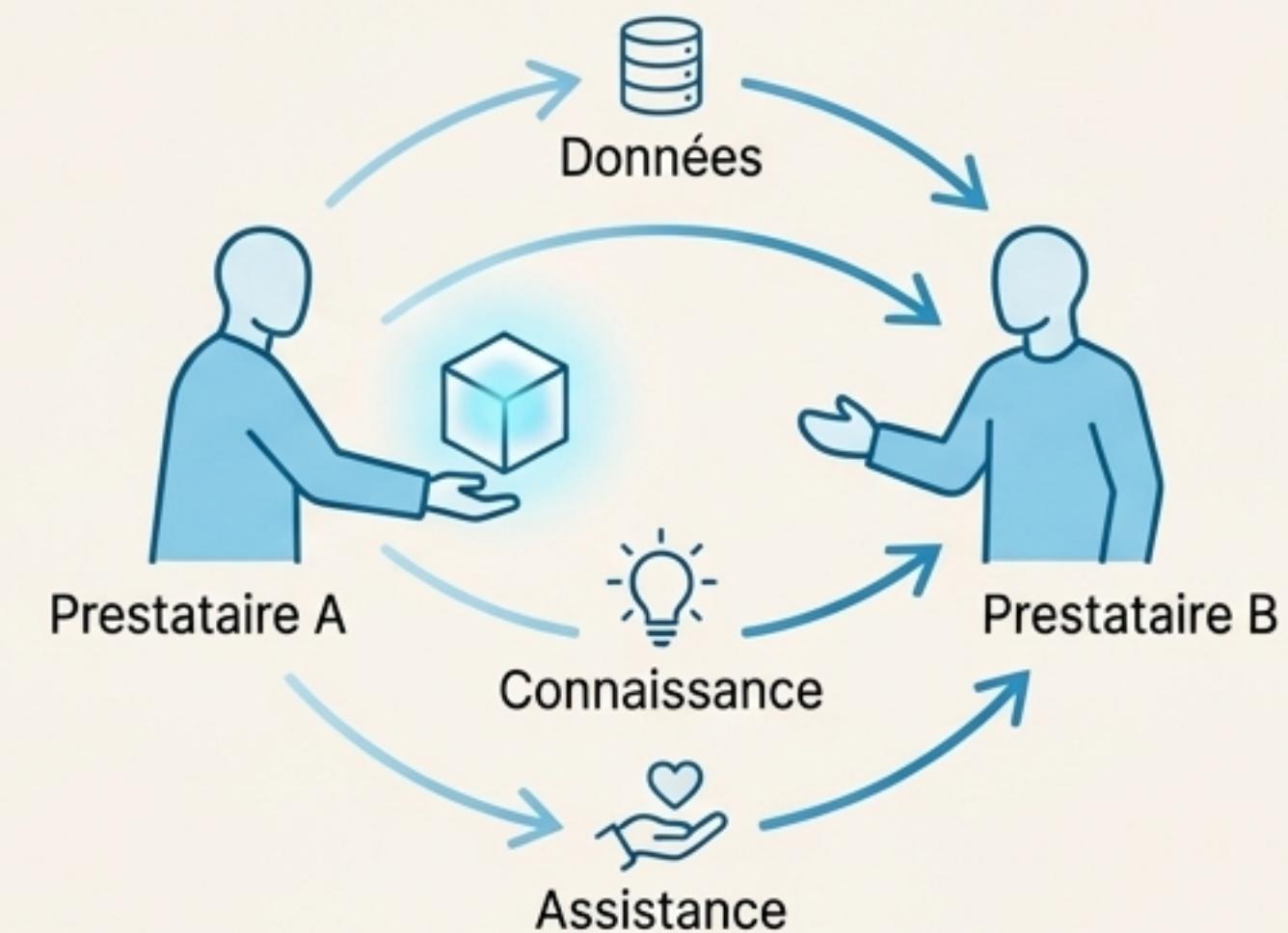
# Préparer la Fin : La Clause de Réversibilité

**Le Risque:** L'enfermement propriétaire ("vendor lock-in") – l'incapacité pour l'acheteur de changer de prestataire à la fin du contrat sans subir une interruption de service majeure ou des coûts prohibitifs.

**La Solution du CCAG TIC:** Le CCAG intègre une clause de réversibilité, qui peut être activée par l'acheteur avant la fin du marché.

## Contenu des Prestations de Réversibilité

- **Transfert des Données:** Restitution de l'ensemble des données dans un format standard et exploitable.
- **Transfert de Connaissances:** Documentation complète, formation des équipes de l'acheteur ou du nouveau prestataire.
- **Assistance Technique:** Le titulaire sortant doit fournir une assistance au nouveau prestataire pour assurer une transition sans rupture de service.
- **Maintien du Service:** Les conditions de maintien du service sont assurées pendant toute la phase de réversibilité.



**Point de vigilance:** Les modalités et le coût des prestations de réversibilité doivent être définis dès le début dans les documents du marché pour être efficaces.

# Une Synergie Essentielle : Comment le Cadre Opérationnalise le Socle

Le CCAG TIC ne remplace pas le Code de la Commande Publique ; il le complète et le rend applicable aux réalités des projets technologiques.



Tableau de Correspondance

Principe Général du Code de la Commande Publique	Application Spécifique par le CCAG TIC
Exécution des prestations et paiement (Art. R2191-20 et suivants)	Instauration des phases de <b>Vérification d'Aptitude au Bon Fonctionnement (VABF)</b> et de <b>Vérification de Service Régulier (VSR)</b> comme prérequis à la réception.
Modification du marché (Art. L2194-1)	Encadrement de la <b>maintenance évolutive</b> et de la prise en charge des modifications, en distinguant ce qui est inclus ou non.
Responsabilité contractuelle et sanctions	Définition de <b>niveaux de service (SLA)</b> et application de <b>pénalités</b> précises en cas de non-atteinte (ex: taux de disponibilité, temps de rétablissement).
Fin du contrat (Art. L2195-1 et suivants)	Organisation de la <b>réversibilité</b> pour garantir la continuité du service et l'autonomie de l'acheteur.

# Les Clés pour une Exécution Réussie de vos Marchés TIC



## 1. Ancrer le Contrat dans le Droit Commun

La base de tout marché reste le **Code de la Commande Publique**. Ses principes (paiement, sous-traitance, résiliation) s'appliquent toujours.



## 2. Adopter le Réflexe CCAG TIC

Faire systématiquement référence au **CCAG TIC** dans vos pièces de marché. Il constitue le meilleur rempart contre les imprécisions et les litiges.



## 3. Soigner les Pièces Particulières (CCAP)

Le CCAG est un cadre général. Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) doit **préciser les options clés** : choix du régime de propriété intellectuelle, durée de la VSR, niveaux de service attendus, modalités de la réversibilité.



## 4. Penser l'Ensemble du Cycle de Vie

Un marché TIC ne s'arrête pas à la livraison. Anticiper dès la rédaction du contrat les phases de **maintenance, de sécurité et de réversibilité** est fondamental pour la maîtrise des coûts et la continuité du service.